

Éléments nécessaires à la constitution d'un dossier de vente d'une maison

- ❖ Description actuelle de la maison vendue
- ❖ En cas de travaux ayant modifié l'aspect extérieur de la maison (changement de fenêtres, de volets, loggia, ...) et/ou ayant été réalisés depuis moins de 10 ans, savoir.
 - Autorisations administratives (PC ou déclaration préalable, DAACT, Conformité)
 - Factures de travaux
 - Attestation d'assurance dommage-ouvrage ou décennale selon le cas
 - Si des meubles sont vendus avec la maison : liste des meubles et prix de chacun d'eux
- ❖ Si le bien est situé en lotissement : pièces du lotissement (règlement, cahier des charges, plan...)
- ❖ Diagnostics immobiliers, selon l'âge de la maison :
 - Plomb : construction avant 1949,
 - Amiante : construction avant 1997,
 - Gaz : installation + 15 ans,
 - Électricité : installation + 15 ans,
 - Diagnostic de Performance Énergétique : daté au minimum du 01/07/2021,
 - Termites : si arrêté préfectoral
- ❖ Rapport assainissement le cas échéant (assainissement individuel ou arrêté pris par la commune pour le contrôle de l'assainissement collectif)
- ❖ Si le bien fait l'objet d'une location :
 - Bail en cours,
 - Etat des lieux,
 - Indication du loyer actuel
- ❖ Si le bien a été loué auparavant :
 - Congé du locataire
 - Si c'est vous qui avez donné congé au locataire : copie du courrier, accusé de réception de l'envoi en recommandé
- ❖ Prix
- ❖ Montant du dépôt de garantie convenu entre les parties,
- ❖ Coordonnées du ou des acquéreurs,
- ❖ Questionnaire d'état civil complété,
- ❖ Copies des pièces d'identité,
- ❖ RIB daté et signé,
- ❖ Acte d'achat du bien vendu (titre de propriété)
- ❖ Si achat d'un terrain :
 - Acte d'achat du terrain,
 - Permis de construire,
 - Certificat de Conformité,
 - Déclaration d'Achèvement des Travaux.

